

FICHE DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM DU PRODUIT GENIO B69 PREMIUM Protecteur polymère 500 ml
RÉFÉRENCE 100906

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

A. Classification selon la Directive 67/548/CEE ou la Directive 1999/45/CE

Indicateurs de danger: Xi - Irritant

Phrases R:

Provoque des irritations des yeux et de la peau.

B. Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Catégories du danger:

Provoque des brûlures de la peau: Corr. cut. 1B

Provoque des lésions oculaires graves. Les. oc. 1

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation ou sensibilisation cutanée: Sens. cut. 1B

Indications de danger:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Provoque une irritation cutanée.

2.2. Éléments de l'étiquetage

A. Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

- **Symboles de danger:**

Xi - Irritant

- **Éléments déterminants de danger pour l'étiquetage:**

Siloxanes und silikonen, {3-[(2-aminoethyl)amino]propyl}methyl-, dimethyl

Acide acétique 60 %

- **Mention d'avertissement :**

Danger

- **Pictogrammes:**



GHS05

- **Indications de danger:**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

• **Indications de précaution:**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Des autres dangers

Pas d'autres informations disponibles.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

-

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CE: 216-372-4 N° CAS: 1569-01-3 N° indice: - N° REACH: -	1-Propoxy-2-propanol R10 Flam. Liq. 3, Eye Irrit. 2; H226 H319	25 - < 30 %
N° CE: - N° CAS: - N° indice: - N° REACH: -	siloxanes und silikonnes, {3-[(2-aminoethyl) amino] propyl}methyl-, dimethyl C - Corrosive R34 Skin Corr. 1B; H314	5 - < 10 %
N° CE: 203-961-6 N° CAS: 112-34-5 N° indice: 603-096-00-8 N° REACH: -	2-(2-butoxietoxi)éthanol Xi - Irritante R36 Eye Irrit. 2; H319	1 - < 5 %
N° CE: 200-580-7 N° CAS: 64-19-7 N° indice: 607-002-00-6 N° REACH: -	Acide acétique 60 % C - Corrosive R10-35 Flam. Liq. 3, Skin Corr. 1A; H226 H314	1 - < 5 %
N° CE: 209-136-7 N° CAS: 556-67-2 N° indice: 014-018-00-1 N° REACH: -	Octametilclotetrasiloxano Repr. Cat. 3 R62-53 Repr. 2, Aquatic Chronic 4; H361f *** H413	< 1 %

Texte des phrases R-, H- et EUH: consulter section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Enlever les vêtements contaminés et mouillés.

A. En cas d'inhalation

Proportionner de l'air.

B. En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver abondamment et immédiatement avec polyéthylène glycol et de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

C. En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer les yeux avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, après consulter un médecin.

D. Si avalé

Rincer la bouche avec de l'eau et boire de l'eau en abondance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires immédiatement

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction adéquats: Coordonner les moyens d'extinction avec les environs.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre des substances chimiques. Tenue de protection totale.

• **Information additionnel:** À la fin de protéger des personnes et pour la réfrigération de récipients dans la zone de danger, utiliser un jet d'eau d'injection. Réduire les gaz/vapeurs/brouillards avec de l'eau pulvérisée. Séparer l'eau d'extinction de l'extinction contaminée. Éviter son entrance en exutoires ou eaux superficielles.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation appropriée. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser d'équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout / les eaux superficielles.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Se recomienda absorber el vertido mediante arena o absorbente inerte y trasladarlo a un lugar seguro. No absorber en serrín u otros absorbentes combustibles. Para cualquier consideración relativa a la eliminación consultar el punto 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour obtenir des informations sur une manipulation sûre.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle.

Pour plus d'informations sur la façon de disposer du produit, voir le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Travailler en zones bien ventilés ou avec un masque de respiration.

Indications pour prévenir des incendies et explosions : Pas de mesures spéciales nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, éventuelles incompatibilités inclus.

A. Conditions nécessaires pour entrepôts et dépôts

Maintenir le récipient bien fermé.

B. Indications pour le stockage

Pas de mesures spéciales nécessaires.

C. Information complémentaire sur les conditions de stockage

Assurer suffisante ventilation dans le dépôt.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de control

A. Valeurs limite d'exposition professionnelle

N° CAS	Agent chimique	ppm	mg/m ³	fib/cc	Catégorie
112-34-5	2-(2-Butoxiétoxi)éthanol; diéthylèneglycol monobutiléter	10	67,5		VLA-ED
		15	101,2		VLA-EC
64-19-7	Acide acétique	10	25		VLA-ED
		15	37		VLA-EC

B. Valeurs DNEL/DMEL

N° CAS	Agent chimique	Voie d'exposition	Effet	valeur
57-55-6	Propan-1,2-diol			
	Travailleur DNEL, long terme	par inhalation	systémique	168 mg/m ³
	Travailleur DNEL, long terme	par inhalation	local	10 mg/m ³
	Consommateur DNEL, long terme	dermique	systémique	213 mg/kg pc/jour
	Consommateur DNEL, long terme	par inhalation	systémique	50 mg/m ³
	Consommateur DNEL, long terme	oral	systémique	85 mg/kg pc/jour
	Consommateur DNEL, long terme	par inhalation	local	10 mg/m ³
112-34-5	2-(2-butoxiétoxi) éthanol			
	Consommateur DNEL, long terme	oral	systémique	1,25 mg/kg pc/jour
	Travailleur DNEL, long terme	dermique	systémique	20 mg/kg pc/jour
	Consommateur DNEL, long terme	dermique	systémique	10 mg/kg pc/jour
	Travailleur DNEL, long terme	par inhalation	systémique	67,5 mg/m ³
	Consommateur DNEL, long terme	par inhalation	systémique	34 mg/m ³
	Travailleur DNEL, aigu	par inhalation	local	101,2 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	50,6 mg/m ³
	Travailleur DNEL, long terme	par inhalation	local	67,5 mg/m ³
	Consommateur DNEL, long terme	par inhalation	local	34 mg/m ³

C. PNEC

N° CAS	Agent chimique	Valeur
57-55-6	Propan-1,2-diol	
	Eau douce	260 mg/l

Eau marine	26 mg/l
Microorganismes en le traitement des eaux résiduels	20000 mg/l
Sédiment d'eau douce	572 mg/kg
Sédiment d'eau marine	57,2 mg/kg
Terre	50 mg/kg
112-34-5 2-(2-butoxietoxi) éthanol	
Terre	0,4 mg/kg
Eau marine	0,1 mg/l
Microorganismes en le traitement des eaux résiduels	200 mg/l
Sédiment d'eau marine	0,4 mg/kg
Sédiment d'eau douce	4 mg/kg
Eau douce	1 mg/l
Secondaire empoisonnement	56 mg/kg

8.2. Contrôle de l'exposition

A. Mesures hygiéniques

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et mouillés. Élaborer et suivre un plan de protection pour la peau. Prendre une douche avant des pauses et de la fin du travail. Ne pas boire ni manger pendant son utilisation.

B. Protection des yeux/face

Protection de la vue approprié : lunettes de protection.

C. Protection des mains

Pour traiter avec des matériaux chimiques, utiliser seulement des gants de protection résistants aux agents chimiques avec le signe CE et les quatre chiffres du nombre de control. Le type de gants résistent aux agents chimiques sont choisis en dépendant de la concentration de matériels et quantités dangereuses et le lieu de travail spécifique. Pour un usage spécial, il est recommandé de clarifier avec le fabricant la consistance à produits chimiques des gants protecteurs mentionnés au-dessus. Produits de gants recommandés : Camatril, 0,4 mm d'épaisseur. Niveau 6 > 480 min. (DIN EN 374).

D. Protection cutanée

Utiliser de tenue de protection appropriée.

E. Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire.

9. PROPRIÉTÉS PYHSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur des propriétés physiques et chimiques.

État physique	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Caractéristique
pH (à 20°C)	5,6
Point de fusion	Non déterminé
Point initial d'ébullition e intervalle d'ébullition	100°C
Point d'inflammation	54°C. Méthode d'essaye : DIN 51755
Inflammabilité	
Solide	non applicable
Gaz	non applicable
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminée

Limite supérieure d'explosibilité	non déterminée
Température d'inflammation	252°C
Température d'ignition spontanée	
Solide	non applicable
Gaz	non applicable
Température de décomposition	non déterminée
Pression de vapeur (à 20°C)	2,2 hPa
Densité (à 20°C)	0,99 g/cm ³
Solubilité en l'eau	facilement soluble
Solubilité en autres dissolvantes	non déterminée
Coefficient de repart	non déterminé
Viscosité dynamique (à 20°C)	10-15 mPa-s
Densité de vapeur	non déterminée
Taux d'évaporation	non déterminé
Teneur en dissolvant	37,91%

9.2. Information additionnel

Teneur solide : non déterminé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereux si la manipulation et le stockage sont appropriés.

10.2. Stabilité chimique

-

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

-

10.4. Condiciones que deben evitarse

Pas de conditions.

10.5. Matériels incompatibles

-

10.6. Produits de décomposition dangereuse

Produits de décomposition dangereuse non connus.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Information sur des effets toxicologiques

Routes d'entrée

A. Toxicité aiguë

N° CAS	Nom chimique	Méthode	Dose	Espèces	Source
1569-01-3	1-Propoxy-2-propanol				
	Oral	DL50	2001 mg/kg	Rat	
	Dermique	DL50	2001 mg/kg	Lapin	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol				
	Oral	DL50	5660 mg/kg	Rat	
	Dermique	DL50	2764 mg/kg	Lapin	

64-19-7	Acide acétique 60 %				
	Oral	DL50	3310 mg/kg	Rat	GESTIS
556-67-2	Octametilcyclotetrasiloxane				
	Oral	DL50	4800 mg/kg	Rat	OCDE 401
	Dermique	DL50	>2400 mg/kg	Rat	
	Par inhalation (4 h)	CL50	36 mg/l	Rat	OCDE 403
	aérosol				

- Carcinogénicité (IARC): -

- Carcinogénicité (OSHA): -

- Conseils additionnels référentes aux preuves: Le mélange est classifié comme dangereuse selon 1999/45/CE.

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Écotoxicité: Le produit n'est pas écotoxique.

A. Toxicité aquatique

Nombre chimique	Méthode	Dose	[h][d]	Espèces	source
N° CAS: 1569-01-3 1-Propoxy-2-propanol					
Toxicité aiguë pour le poisson.	CL50	>100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (truite arcoiris)	
Toxicité aiguë pour les algues.	CE50r	1.466 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella Subcapitata	
Toxicité aiguë pour le crustacé	EC50	>100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce aquatique grande)	
N° CAS: 112-34-5 2-(2-butoxiéthoxy) éthanol					
Toxicité aiguë pour le poisson.	CL50	1805-2750 mg/l	96 h	Carassius auratus (taupin rayé)	
Toxicité aiguë pour les algues.	CE50r	> 100 mg/l		Scenedesmus sp.	
Toxicité aiguë pour le crustacé	EC50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	
Toxicité pour les algues.	NOEC	>100 mg/l	1 d		
N° CAS : 64-19-7 Acide acétique 60 %					
Toxicité aiguë pour le crustacé	EC50	65 mg/l	48 h	Daphnia magna	Janssen et al
N° CAS : 556-67-2 Octametilcyclotetrasiloxano					
Toxicité aiguë pour le poisson.	CL50	>0.022 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arcoiris)	
Toxicité aiguë pour crustacé	EC50	0,015 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce aquatique grande)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'était pas examiné.

N° CAS	Nombre chimique	Valeur	d
1569-01-3	1-Propoxy-2-propanol Méthode: OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A	95%	1
112-34-5	2-(2-butoxietoxi) éthanol Méthode: Evaluation: Facilement biodégradable (selon critères del OCDE).	70	28

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'était pas examiné

A. Coefficient de repart n-octanol/eau

N° CAS	Nombre chimique	Log Pow
1569-01-3	1-Propoxy-2-propanol	0,621
112-34-5	2-(2-butoxietoxi) éthanol	0,56
64-19-7	Acide acétique 60 %	-0,17
556-67-2	octametilciclotetrasiloxano	5,1

B. FBC

N° CAS	Nombre chimique	FBC	Espèces
556-67-2	octametilciclotetrasiloxano	12400	Pez pimephales promelas

12.4. Mobilité en sol

Le produit n'était pas examiné.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et mPmB

Le produit n'était pas examiné.

12.6. Autres effets adverses

Pas d'information existant.

Indications additionnelles: Eviter son libération à l'environnement.

13. CONSIDERACIONS RELATIVES À L'ELIMINATION

13.1. Méthodes pour le traitement de résidus

A. Élimination

Ne permettre pas de déverser ni par la canalisation ni en exutoires. L'élimination doit être faite selon les normes des autorités locales.

A. Élimination d'envases contaminés

Laver abondamment avec de l'eau. Les emballages complètement vidés peuvent être récupérés.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

14.1. Transport terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU:	UN 1760
Désignation officielle de transport des Nations Unis:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. ()
Classe(s) de danger pour le transport:	8
Groupe d'emballage:	III
Étiquetage:	8

Code de classification:	C9
Dispositions spéciales:	274
Quantité limité (LQ):	5L
Catégorie de transport:	3
N° de danger:	80
Clave de limitation de tunnel:	E

14.2. Transport fluviale (ADN)

Numéro ONU:	UN 1760
Désignation officielle de transport des Nations Unis:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. ()
Clase(s) de danger pour le transport:	8
Groupe d'emballage:	III
Étiquetage:	8
Code de classification:	C9
Dispositions spéciales:	274
Quantité limité (LQ) :	5L

14.3. Transport maritime

IMDG:

Numéro ONU:	UN 1760
Désignation officielle de transport des Nations Unis:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (aminofunctional siloxane)
Clase(s) de danger pour le transport:	8
Groupe d'emballage:	III
Étiquetage:	8
Dispositions spéciales :	223,274
Quantité limité (LQ) :	5L
EmS :	F-A, S-B

14.4. Transport aère

ICAO:

Numéro ONU:	UN 1760
Désignation officielle de transport des Nations Unis:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (aminofunctional siloxane)
Clase(s) de danger pour le transport:	8
Groupe d'emballage:	III
Étiquetage:	8
Dispositions spéciales :	A3 A803
Quantité limité (LQ) Passenger:	1L
IATA Instruction d'emballage – Passenger:	852
IATA Quantité maximale – Passenger:	5L
IATA Instruction d'emballage – Cargo:	856
IATA Quantité maximale – Cargo:	60L

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de dangers pour l'environnement.

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Attention: caustique violent.

14.7. Transport en vrac en vertu à l'annexe II du Convention Marpol 73/78 et du recueil IBC

Non applicable.

15. INFORMATION REGLAMENTAIRE

15.1. Règles et législation en matière de sécurité, santé et environnement particulières pour la substance ou mélange

- Information réglementaire EU

Données selon la Directive 2010/75/UE (COV): 35,114 % (347,628 g/l)

Données selon la Directive 2004/42/CE (COV): 38,274 % (378,912 g/l)

- Indications additionnelles

Prendre en considération: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

- Législation nationale

Limitations pour l'emploi d'opérateurs: Prendre en considération les limitations en vigueur pour l'emploi de mineurs.

Classification comme contaminant aquatique (D) 1 – Légèrement dangereux pour l'eau

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour les substances de ce mélange.

- Substance/produit rayé dans les suivants inventaires nationaux.

EINECS/ELINCS/NLP oui

NECl inconnu

NZloC inconnu

TSCA oui

FDA inconnu

CEPA inconnu

DSL oui

KECI/ECL oui

PICCS oui

MITI inconnu

IECSC inconnu

AICS oui

ISHL inconnu

NDSL inconnu

16. AUTRES INFORMATIONS

A. Abréviatures et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

B. Texte des phrases R (Numéro et texte)

10 Flammable

34 Provoque des brûlures.

35 Provoque des brûlures graves.

36 Provoque irritations aux yeux.

53 Peut provoquer des effets négatifs à long terme au environnement aquatique.

62 Possible risque de léser la fertilité.

C. Texte des phrases H- y EUH (Numéro et texte)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H413 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

L'information de cette fiche de sécurité est basée en l'état présent de nos connaissances en l'actuel CEE et les lois nationales. Elle proportionne orientation pour la santé, sécurité et aspects environnementaux du produit et il faudrait être considéré comme garantie de rendement propre pour des applications actuelles. Cette information est référée exclusivement à matériel spécifique et pour tant ne pourrait être valide en cas de combinaison avec d'autres matériels.